

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04 août 2020, visée en Préfecture le 05 août 2020 ;
- Vu le marché n°2020200086 du 18 septembre 2020 pour des prestations en communication conclu avec l'Agence KANGOUROU - SARL MFJC (05000 GAP), d'une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite une fois un an, pour les seuils annuels de commandes suivants : minimum = 25 000,00 €uros H.T. et maximum = 72 000,00 €uros H.T. répartis comme suit :

Collectivités	Seuil minimum annuel en €uros H.T.	Seuil maximum annuel en € H.T.
Ville de Gap	20 000,00 € H.T.	50 000,00 € H.T.
Communauté d'Agglomération	5 000,00 € H.T.	20 000,00 € H.T.
CCAS	0,00 € H.T.	2 000,00 € H.T.
TOTAL	25 000,00 € H.T.	72 000,00 € H.T.

- Vu les articles R. 2194-1 et R. 2194-8 autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 18 - « Clauses complémentaires » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu le terme du marché au 17 septembre 2022 ;
- Vu la demande de la Collectivité pour prolonger l'accord-cadre, dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau directeur de la Communication, et d'en modifier les seuils afin de pouvoir poursuivre son exécution ;
- Vu la nécessité de signer un avenant n° 1.

DECIDE

Article 1 :

Il est conclu un avenant n°1 avec l'Agence KANGOUROU - SARL MFJC (05000 GAP) pour les prestations en communication.

Incidence financière de l'avenant :

Collectivités	Seuil maximum annuel en € H.T.	Seuil maximum annuel en € H.T.	Seuil maximum annuel en € H.T.	Pourcentage d'augmentation
Ville de Gap	50 000,00 € H.T.	100 000,00 € H.T.	115 000,00 € H.T.	15 %
Communauté d'Agglomération	20 000,00 € H.T.	40 000,00 € H.T.	46 000,00 € H.T.	
CCAS	2 000,00 € H.T.	4 000,00 € H.T.	4 600,00 € H.T.	
TOTAL	72 000,00 € H.T.	144 000,00 € H.T.	165 600,00 € H.T.	

Article 2 :

L'accord-cadre est prolongé pour une durée de 4 mois supplémentaires et prendra fin le 17 janvier 2023.

Article 3 :

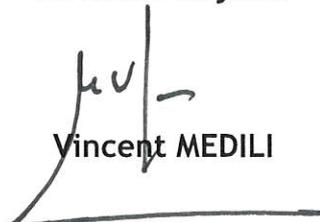
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans l'avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 26 SEPTEMBRE 2022

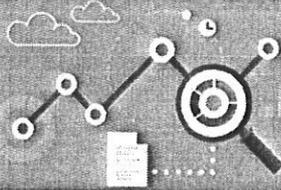
Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le :  7 SEPT 2022

Publié ou notifié le :  7 SEPT 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_09_364
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet :	Marché n° 2020200086 - Prestations en communication - Titulaire : AGENCE KANGOUROU - SARL MFJC - Avenant n°1
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20220926-D2022_09_364-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220926-D2022_09_364-AI-1-1_0.xml	text/xml	934
Nom original :		
D_11496.pdf	application/pdf	59143
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20220926-D2022_09_364-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59143

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 septembre 2022 à 15h08min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 septembre 2022 à 15h08min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 septembre 2022 à 15h08min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 septembre 2022 à 15h08min35s	Reçu par le MI le 2022-09-27

